



RESEARCH ARTICLE

OPEN ACCESS

HANDICAP ET ÉDUCATION AU BURKINA FASO. ANALYSE DES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE DES ÉLÈVES HANDICAPÉS VISUELS À OUAGADOUGOU

1,*Haoua SERE and 2Siaka GNESSI

¹Université Norbert ZONGO, Koudougou, Burkina Faso

²Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), Ouagadougou, Burkina Faso

ARTICLE INFO

Article History:

Received 17th September, 2019
Received in revised form
11th October, 2019
Accepted 26th November, 2019
Published online 30th December, 2019

Key Words:

Burkina Faso,
Éducation Inclusive,
Conditions D'apprentissages,
Handicap Visuel.

ABSTRACT

L'école Burkinabè, à l'instar de nombreux systèmes éducatifs africains, a réussi, à travers la mise en œuvre de l'Éducation Pour Tous (EPT), à améliorer l'accès à l'éducation. La politique d'éducation inclusive a favorisé la scolarisation des enfants en situation de handicap. Cependant, la qualité de l'offre éducative en général reste une préoccupation pour les acteurs. L'objectif de cette recherche est d'analyser la qualité de l'éducation inclusive en interrogeant les conditions d'apprentissages des enfants vivant avec un handicap visuel dans la ville de Ouagadougou. Ces conditions dans les écoles inclusives ne sont pas suffisamment favorables aux apprentissages chez les élèves handicapés visuels. La faible documentation en braille, le déficit de formation des enseignants, l'insuffisance du suivi pédagogique et administratif, le manque de supports didactiques sont, entre autres, des facteurs qui expliquent cette situation. La recherche a mobilisé les outils de l'enquête qualitative (entretiens semi-directifs, observation).

Copyright © 2019, Haoua SERE and Siaka GNESSI. This is an open access article distributed under the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

Citation: Haoua SERE and Siaka GNESSI, 2019. "Handicap et éducation au burkina faso. analyse des conditions d'apprentissage des élèves handicapés visuels à ouagadougou", *International Journal of Development Research*, 09, (12), 32428-32433.

INTRODUCTION

L'éducation, en tant que socle de tout développement durable et facteur décisif d'émancipation, implique la responsabilité de tout Etat et est soumise à son action à travers l'école (Durkheim, 1856). Selon l'Organisation des Nations Unies (ONU), « l'école devrait accueillir tous les enfants, quelles que soient leurs caractéristiques particulières (physique, intellectuelle, sociale, affective, linguistique ou autre) » (UNESCO, 1994, p.6.). En ce sens, l'institution scolaire a pour objectif principal de faire en sorte qu'aucun enfant ne grandisse sans qualification. La Communauté internationale, consciente de cette importance une éducation universelle à travers plusieurs déclarations, chartes et conventions. La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (CDE, 1989) par exemple, stipule que : « L'enfant a droit à l'éducation, et il appartient à l'État de rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous, d'encourager l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire accessibles à tous les enfants, et d'assurer à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun ».

Le Burkina Faso, après avoir ratifié les textes internationaux relatifs à l'éducation a fait de celle-ci une priorité nationale (Compaoré et al, 2007). Cependant, de plus en plus d'enfants ne terminent pas leurs cycles scolaires ou sortent du système éducatif sans diplômes. En 2014 par exemple, le pays comptait 2 634 300 enfants et adolescents en dehors des écoles avec une population scolaire à risque d'abandonner de 1 725 193, soit un taux de 51,4 % (ISSP, 2017). Les personnes handicapées, longtemps marginalisées, sont, de plus en plus, au cœur de plusieurs actions nationales et internationales (Zaye, 2012). Les pays membres de l'ONU se sont engagés en 1990 dans la mise en œuvre de l'Éducation pour Tous (EPT), l'un des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La réalisation de ces OMD à l'horizon 2015, devrait contribuer à éliminer directement ou indirectement les obstacles de l'accès à l'éducation de cette catégorie d'enfants. Mais le rapport d'évaluation 2015 sur les progrès réalisés en vue d'atteindre ces OMD constate que les objectifs n'ont pas été entièrement réalisés. Ce qui a motivé l'adoption des Objectifs de Développement durable (ODD) que chaque pays devra mettre en œuvre d'ici à l'horizon 2030. Le Burkina Faso, à l'instar de la plupart des pays du monde, dans l'objectif de réaliser l'EPT à travers les ODD à l'horizon 2030, s'est engagé à créer des conditions pour une prise en compte des préoccupations des

*Corresponding author: Haoua SERE,
Université Norbert ZONGO, Koudougou, Burkina Faso.

enfants en situation de handicap à travers l'adoption de l'éducation inclusive. En effet, Le nouveau programme sectoriel de l'éducation et de la formation (PSEF) vise à assurer un développement harmonieux, équitable et inclusif de la petite enfance, à garantir l'achèvement universel du cycle primaire et à établir une éducation de base équitable et de qualité pour tous. La loi d'orientation de 2007 fait de l'éducation un droit pour toute personne vivant au Burkina Faso sans discrimination aucune. Pour cela, les autorités burkinabè se battent depuis quelques années pour l'éducation inclusive des enfants à « besoins éducatifs spéciaux ». La loi N°012-2010/AN portant protection et promotion des droits des personnes handicapées stipule à son article 9 que « *L'éducation inclusive est garantie dans les établissements préscolaires, primaires, post-primaires, secondaires et universitaires du Burkina Faso* ». Cette approche d'inclusion en éducation permettra de valoriser la diversité et de lever progressivement les obstacles à l'apprentissage afin desoutenir la réussite pour tous.

Ainsi, de 2010 à 2016, le pays est passé de 78% de taux brut de scolarisation à près de 91%. Ce qui fait de l'éducation inclusive une réalité dans le système éducatif. L'école Burkinabè, à l'instar de nombreux systèmes éducatifs africains, a ainsi réussi à améliorer l'accès à l'éducation mais la qualité de l'offre éducative reste une préoccupation. C'est le constat fait par la Banque Mondiale à travers la publication en 2016 d'une évaluation régionale des acquis scolaires de dix pays francophones, réalisée dans le cadre du Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC), lancé à l'initiative de la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la francophonie. Dans ces pays, note le rapport, 71 % des enfants en deuxième année n'ont pas un niveau de français suffisant et sont incapables de comprendre une information claire donnée oralement ou le sens d'une série de mots écrits. Par ailleurs, 59 % des élèves de cinquième année sont trop faibles en mathématiques pour pouvoir effectuer des opérations avec décimales ou identifier une formule mathématique simple permettant de résoudre un problème.

Les élèves handicapés visuels sont fortement insérés dans les écoles ordinaires, surtout au primaire, avec l'apport considérable de l'Union Nationale des Associations Burkinabè pour la promotion des Aveugles et Malvoyants (UN-ABPAM), une structure non étatique qui prend en charge les enfants handicapés visuels. Dans le souci de réussir cette inclusion, des initiatives sont prises pour améliorer la qualité de l'enseignement par la formation des enseignants, du personnel d'encadrement et des encadreurs pédagogiques. Cependant, cette action est plus visible au primaire qu'au post primaire. Pourtant, après le primaire, ces élèves sont amenés à continuer leurs études au collège. À partir de là, ils passeront d'un enseignant au primaire à plusieurs enseignants au post primaire. Ces derniers ont-ils un bagage pédagogique suffisant pour faciliter l'apprentissage à ce groupe d'élèves ? Les conditions d'apprentissages sont-elles favorables à ces élèves vivant avec un handicap visuel ? Si la qualité de l'éducation des enfants dits normaux, c'est-à-dire sans handicap, pose problème, celle des élèves en situation de handicap reste entière. Nous avons choisi d'orienter notre recherche sur les enfants handicapés visuels. En interrogeant les conditions d'apprentissages offertes à ces élèves, nous touchons du doigt la qualité de l'éducation inclusive.

MÉTHODOLOGIE

Pour analyser la question de l'éducation inclusive chez les enfants en situation de handicap, nous avons choisi de réfléchir sur les élèves handicapés visuels. Il est vrai que tout handicap chez l'enfant constitue un obstacle ou une difficulté aux apprentissages mais le handicap visuel constitue une contrainte majeure dans la scolarisation de l'enfant. C'est pourquoi, cette catégorie, prise en compte dans la politique d'éducation inclusive, nous intéresse particulièrement, pour examiner les conditions d'apprentissage qui lui sont offertes. Nous avons choisi Ouagadougou comme terrain d'investigation au regard des actions visibles d'éducation inclusive de ces élèves portées par l'UN-ABPAM dans la capitale. De nombreux enfants sont envoyés dans des établissements scolaires de Ouagadougou par les associations membres de l'Union. C'est une recherche de type qualitatif (Olivier De Sardan, 2008) basé sur.

- des entretiens semi-directifs avec les composantes de notre population d'enquête ;
- l'observation à travers laquelle nous avons assisté à des séances de cours dans certaines classes ordinaires inclusives.

Nous avons collecté les données auprès de 44 personnes composées d'élèves handicapés visuels, d'enseignants, de cadres de l'administration scolaire, de l'action sociale, de l'éducation nationale et de l'UN/ABPAM. Le choix de ces personnes se justifie d'une part par leur connaissance de la question du handicap. En plus, leurs expériences dans la protection des catégories d'enfants concernées en font d'eux des informateurs privilégiés. Les données de l'enquête de terrain ont été recueillies sur support audio et ont été traitées de façon thématique à travers une analyse des discours des enquêtés.

RÉSULTATS ET DISCUSSION

Conditions liées aux ressources matérielles et humaines

L'accès limité au matériel didactique: Le matériel didactique est tout élément permettant l'enseignement et l'apprentissage de façon accommodante dans une classe. Il est d'une importance capitale aussi bien pour l'enseignant que pour l'élève. Le kit scolaire prêté pour l'année scolaire à un élève handicapé visuel du post primaire se compose d'une tablette, d'un poinçon, des cahiers et des feuilles de composition. Ces fournitures scolaires que « *Les élèves doivent avoir pour pouvoir être à l'aise dans leur travail sont très coûteux et moins accessibles.* », a confié un cadre de l'administration scolaire. Ces outils, si indispensables, demandent une manipulation soigneuse et de la prudence si bien que leur garde ne peut être confiée aux élèves en temps de vacances. Ce qui n'est pas à l'avantage des apprenants pour d'éventuelles activités d'études ou de remise à niveau. Par exemple, un élève qui est faible en dictée, ne pourra pas s'exercer pendant les vacances. Comment va-t-il écrire ? Ils ne peuvent non plus s'exercer en calcul à partir de ce qu'ils ont appris pendant l'année scolaire. Quant aux cahiers pour les leçons, il lui en faut plus que ses camarades sans handicap. Pendant que les autres prennent un cahier de 200 pages pour une matière donnée, l'élève handicapé visuel a besoin d'un cahier de 300 pages. Leurs feuilles de composition sont différentes de celles des autres et sont limitées. En dehors de

ces matériels cités plus haut, les élèves handicapés visuels n'en n'ont pas d'autres. Ce qui fait qu'ils sont limités dans certains cours comme par exemple le cours de mathématiques, de sciences naturelles, de physiques-chimie et d'histoire géographie où ils sont amenés quelques fois à dessiner des figures. À ce sujet, une enseignante d'histoire-géographie nous confie ceci :

« *Quand on étudie la pyramide des âges, ils ne peuvent pas la tracer parce que dans leur contexte, ils n'ont pas de matériels adaptés. Et moi ma volonté est qu'on puisse aussi trouver le nécessaire pour eux afin qu'ils puissent suivre tous les cours et être évalués comme les autres. Lorsque je donne un sujet sur les pyramides, je ne peux pas les évaluer entièrement car ils vont se limiter au calcul sans pouvoir tracer la dite pyramide et je suis obligée de leur trouver une autre question pour complément.* »

Une autre enseignante, déplorant ce déficit de matériel adapté à ces élèves, propose de leur « *Trouver des appareils adaptés à leur formation tel un ordinateur qui leur sert de répétiteur à la maison.* »

L'accès à la documentation: Tout comme le matériel didactique, les documents constituent un appui important dans l'apprentissage. Parmi ces documents, il y a les manuels scolaires (livre de mathématiques, de français, de géographie, de physique, ...), les ouvrages au programme, le dictionnaire et les annales. F. Macaire en mettant en relief l'utilité des manuels scolaires dit ceci : « *Le livre est le maître à domicile qui permet de consolider et de fixer dans la mémoire les acquisitions nouvelles acquises au cours de la leçon orale de l'instituteur...Le manuel entraîne l'enfant au travail personnel* »(1993, p. 126). Mais la plupart de ces manuels officiels sont inadaptés aux élèves handicapés visuels. Certains sont en braille mais sont très insuffisants. Et la directrice de l'Ecole des Jeunes Aveugles (EJA) de l'UN-APBAM l'affirme en ces termes : « *Nous avons un manque de livres en braille pour les élèves au post primaire* ». Cette situation a été déplorée par tous les enseignants enquêtés. Les élèves, quant à eux, ont tous évoqué la question du manque du livre en braille comme besoins spécifiques comme le dit cet enfant en classe de 3^e :

« *L'année passée, le prof nous a demandé de lire deux œuvres au programme mais moi je n'ai lu aucun car je ne pouvais pas. Je me préoccupe déjà de mon parcours au second cycle où il sera obligatoire pour moi de m'orienter en série A. une série qui demande trop de lecture or il n'y a pas de romans pour nous. Comment vais-je faire si je n'ai pas de romans en braille ? On parle aujourd'hui de roman audio. C'est bien mais c'est compliqué. Car nous n'allons pas nous améliorer en français écrit.* »

Pour les classes de 6^e et 5^e, chaque élève n'a que deux livres : le livre d'anglais et le livre de mathématiques. En 4^e et 3^e, c'est surtout les livres de mathématiques et de physique-chimie qui leur sont donnés. Il arrive que deux ou trois élèves partagent un même livre comme nous l'affirme une fille de la 4^e : « *Par exemple cette année, nous étions trois sur un seul livre* ». Pire encore, « *Ces livres ne sont pas en entier* » en terme de contenu selon les propos des élèves enquêtés. Cette situation défavorise davantage l'élève handicapé visuel aussi bien en classe que hors de la classe. Il manifeste des difficultés pour traiter ses exercices de maison se trouvant dans un document qu'il ne

possède pas. Il lui faut d'abord trouver le livre et demander à quelqu'un de lui dicter la partie désignée pour qu'il puisse prendre en braille avant de le traiter. A ce sujet, un élève enquêté nous dit : « *Quand on donne un exercice, il te faut trouver une personne de bonne volonté qui va accepter venir chez toi avec son livre te dicter l'exercice pour que tu puisses traiter. Nous sommes tellement dépendants des autres par faute de documents écrits en braille.* ». Cet accès à la documentation étant une difficulté manifeste, l'élève handicapé visuel ne peut que se contenter de ce que lui donne son professeur en classe comme enseignement.

L'accompagnement du maître: L'accompagnement de l'apprenant est capital dans tout processus d'enseignement ou apprentissage aussi bien en intra qu'en extra muros. L'enseignant « *est responsable du processus d'acquisition, du suivi et de l'évaluation des apprentissages des élèves de sa classe. D'une manière générale, il est chargé d'assurer leur développement cognitif, affectif, social et créatif* » (MENA, 2012, p.19). La classe étant inclusive, l'élève handicapé visuel, fait d'office partie de chaque acte éducatif qui y est entrepris. Cependant, la collecte des données effectuée à partir des entretiens et séances d'observation montre une non-implication des enseignants dans le mécanisme de l'inclusion car ils ne sont même pas informés auparavant de la présence des élèves déficients visuels dans la classe. Par conséquent, ils font, volontiers, des efforts pour encadrer ce groupe d'élèves en réorganisant la salle, le travail et le temps pour non seulement pouvoir enseigner facilement mais aussi mettre à l'aise ces enfants à besoins spécifiques qui, selon un enseignant, « *deviennent très expressifs et disent toujours ce qu'ils ressentent lorsqu'ils se sentent à l'aise* ». Parlant des efforts consentis par les formateurs, un élève handicapé visuel de la classe de 5^e affirme : « *Ils prennent leur temps pour m'expliquer si je ne comprends pas.* ». Ce qui, malheureusement, met des professeurs en retard dans leur programme comme nous le confirme cette enquêtée : « *Notre difficulté c'est surtout le retard dans le programme à cause des arrêts qu'on fait pour leur permettre d'être au même niveau surtout de compréhension que les autres* ». Cependant, il arrive que certains oublient leur présence et font le cours sans tenir compte d'eux. « *Il faut reconnaître que souvent on les oublie involontairement. Quelque fois, c'est eux-mêmes qui nous le rappellent. Il m'arrive de faire le cours et c'est après une heure que me je me rappelle qu'ils sont là* », confie un enseignant.

Certains enseignants s'attardent sur la situation de ces enfants et font tout pour qu'ils soient dans de bonnes conditions d'apprentissage comme nous le dit une enseignante en ces termes : « *Quand les enfants sont en situation de handicap, ils sont très sensibles. S'il y a quelque chose qui fait qu'ils sentent qu'ils sont différents des autres, cela peut créer un découragement à leur niveau. Ce qui fait que je leur accorde une attention particulière. Je les appelle « mes amis » et je veille à ce qu'aucun élève pendant mon cours ne les blesse* ». Accompagner, c'est aussi être à l'écoute de son élève, c'est communiquer fréquemment avec lui, lui donner des conseils, lui faire savoir que telle chose est bien, tel comportement est mauvais. En un mot, c'est être un éducateur social. Certains professeurs s'intéressent davantage à la vie sociale de ces enfants comme nous le confirme une enquêtée en ces termes : « *Souvent je cause avec eux pour savoir ce qui ne va pas.* ». L'élève dans ces conditions se confie mieux et ne reste pas enfermé sur lui-même.

En outre, en classe, dans le souci de rendre l'élève plus confiant en le faisant participer, l'enseignant lui donne souvent l'occasion de s'exprimer, de répondre à des questions qui sont posées ou de donner son avis sur tel ou tel point. « *Souvent, je demande leur avis avant de prendre ma décision surtout concernant une date de devoir.* ». Ils sont toujours prêts à les aider à leur demande. À la question de savoir comment ils font s'ils n'ont pas un voisin pour leur dicter ce qui est écrit au tableau, de nombreux élèves ont répondu qu'ils font appel au professeur et ce dernier arrive à satisfaire leur besoin. Cependant cet accompagnement reste insuffisant vu le nombre pléthorique des élèves dans la classe et l'obligation pour l'enseignant ou l'enseignante d'être à la disposition de tous les élèves.

Le rôle positif du personnel administratif: Tout comme le personnel enseignant, les membres de l'administration jouent un rôle dans l'accompagnement de l'élève handicapé visuel. De l'attaché(e) d'éducation au proviseur en passant par le censeur, chacun fait de son mieux pour mettre l'élève dans de meilleures conditions. Dans presque tous les établissements que nous avons visités, l'administration mène des actions de sensibilisation auprès des élèves non handicapés visuels afin qu'ils acceptent et qu'ils soient avec leurs camarades handicapés visuels à tout moment. « *Ce que nous, à l'administration nous faisons, c'est préparer leurs camarades à leur apporter les appuis nécessaires et à ne pas voir leur handicap et à les accompagner comme il se doit.* », affirme le proviseur d'un lycée de la place. Cependant, il n'existe pas de cellule spécifique, un cadre spécial d'entretien avec ces enfants qui certainement, ont besoin de plus de suivi que les autres élèves. Cette insuffisance aurait pu être corrigée avec l'existence d'un point focal dans chaque établissement dont la mission sera d'échanger permanemment avec l'élève pour connaître ses besoins, ses préoccupations, ses soucis et les rapporter aux structures qui les prennent en charge. Mais la réalité est tout autre. Les points focaux existants ne se chargent que de l'envoi des sujets et copies de composition pour transcription. Leur mission principale qui est celle d'échanger avec les élèves est faiblement assumée.

Conditions liées à la pratique enseignante

La formation du personnel enseignant: La qualité des enseignants constitue une composante essentielle de la réussite dans tout système éducatif. La question de leur formation est donc capitale dans toute politique éducative (Ouédraogo, 2007). Le manuel de formation des enseignants en éducation inclusive note que l'enseignant est responsable de l'acquisition, du suivi et de l'évaluation des apprentissages des apprenants de sa classe » (MENA, 2012). Dans le cadre de la mise en œuvre de l'éducation inclusive, la Déclaration de Salamanque 1994 exige des gouvernements la formation des enseignants recevant les élèves à besoins éducatifs spécifiques et ceux de l'éducation spécialisée. Au Burkina Faso, cette formation au primaire est à saluer. Mais au post primaire on constate un manque crucial d'enseignants formés (Milogo, 2014). Vu le nombre croissant des élèves handicapés au post primaire, il est plus que jamais nécessaire que la formation des enseignants qui y travaillent soit une priorité. L'UN-ABPAM également assure que cette formation se fait à leur niveau même si elle n'arrive pas à prendre en compte un grand nombre d'enseignants par faute de moyens comme le dit un responsable de la structure:

« Nous faisons la formation des enseignants. Cependant, nous ne pouvons pas former tous les enseignants d'un établissement qui reçoit un handicapé visuel compte tenu de l'insuffisance de moyens donnés par les partenaires. Nous essayons de former 2 professeurs par établissement et par an. Nous avons toujours suggéré à l'Etat de former les enseignants afin de faciliter l'inclusion des enfants handicapés visuels dans les écoles ».

Cette nécessité de formation a été soulevée aussi bien par les enseignants que par le personnel administratif. Tous les enseignants enquêtés disent ne pas être formés pour l'encadrement de ces élèves et trouvent que leur formation est aujourd'hui un besoin criant comme le signale cette enquêtée en ces termes : « *Il faut que les dirigeants pensent à former le corps enseignant sur l'éducation inclusive, l'écriture braille afin qu'ils puissent suivre un tout petit peu ce que font ces élèves. Sans aucune connaissance du braille, on devient soit même handicapé vis-à-vis de ces élèves* ». Une autre, en posant sa difficulté dans l'encadrement nous confie : « *Plusieurs fois, j'ai quitté la classe pour aller prendre conseil auprès du doyen concernant l'encadrement de ces élèves* ». Un cadre du ministère de l'éducation nationale, reconnaissant l'importance de la formation en braille, soutient : « *Pour le braille c'est vrai qu'il faut former tous les enseignants de la classe pour qu'ils sachent comment suivre l'enfant handicapé visuel* ». Il considère que la réclamation de la formation par les enseignants du post primaire et du secondaire est « *de bonne guerre.* » car « *aujourd'hui la nécessité se pose* ». Seule la formation permettra à l'enseignant de savoir quelle pédagogie utilisée lorsqu'il a des handicapés visuels dans sa classe. Bien vrai qu'ils ne soient pas nombreux dans la classe, il faut tenir compte de leur spécificité pendant le cours. Par exemple, l'enseignant doit savoir que le non-voyant a des difficultés visuelles qui ne lui permettent pas d'appréhender les choses au même rythme que ses camarades. Un élève enquêté va dans ce sens : « *Les professeurs veulent m'expliquer comme aux autres élèves ; or ça ne peut pas être la même chose car ils écrivent tout au tableau* ».

L'usage du tableau: Le tableau est un outil d'enseignement de la classe et un objet d'apprentissage collectif. C'est un support idéal pour un corpus de leçon et sa manipulation, pour une trace écrite, pour un exercice pratique, pour les mots à orthographe difficile... en un mot, presque tout se passe au tableau chez un enseignant du primaire, du post primaire ou du secondaire. Pendant les séances d'observation directe dans les classes inclusives avec des élèves handicapés visuels, nous avons constaté que les enseignants utilisent beaucoup le tableau pour des traces écrites, des mots difficiles, des calculs, des schémas, figures et dessins. Mais tiennent-ils compte des non-voyants dans la classe à travers une pédagogie adaptée (Louis, 2006) ? Pour les enseignants enquêtés, l'élève handicapé visuel est pris en compte dans tout ce qu'ils font en classe car pendant qu'ils écrivent au tableau, ils parlent pour lui permettre de savoir ce qui se passe. Issouf, un élève de 3^e nous confirme cette pratique en ces termes : « *Pendant le cours, les professeurs tiennent toujours compte de moi. Ils utilisent beaucoup le tableau, mais ils parlent plus, ce qui fait que j'arrive à bien suivre ce qu'ils font* ». Mais pour l'élève handicapé, tout devient compliqué lorsque ce sont les schémas, les figures ou les dessins qui sont mis au tableau. L'explication orale se fait mais elle est insuffisante selon un enseignant de SVT qui dit : « *Moi par exemple j'ajoute une explication aux schémas que je mets au tableau. Cela les aide mais ce n'est pas suffisant car ils ont la description du schéma mais pas le*

schéma lui-même. Par exemple l'œil, ils ont les éléments constitutifs de l'œil dans leur cahier mais comment il est, ils ne le ne savent pas. »

L'usage des supports didactiques: Nous attendons par supports didactiques tout objet physique rentrant dans le cadre de l'enseignement et des apprentissages dans la classe. Dans le cadre de notre étude, un support didactique est tout document montré aux élèves d'une classe et venant ponctuellement en appui au cours pour l'illustrer. C'est par exemple une image projetée, un schéma, un tableau de données, un texte, un objet, une maquette, une vidéo, un son, une page web, etc. Ces supports doivent être choisis en tenant compte de l'élève handicapé visuel qui perçoit beaucoup plus par le toucher et l'audition. Par exemple, en voulant faire un cours sur l'œil, si l'enseignant dessine au tableau pour montrer aux autres élèves la forme de l'œil, il doit être à mesure de présenter au non-voyant un objet, une maquette qui, au toucher, lui permettra de se faire une image de l'œil. Ce besoin de toucher a été soulevé par des élèves de la classe de 6^e d'un établissement qui ont demandé à leur enseignante de mathématiques de faire des maquettes de figures pour eux en dessinant un triangle ou un rectangle ou encore un carré sur un carton, puis de couper de sorte que la forme reste inchangée. Ainsi, au toucher, ils se feront une idée des formes de ces figures. En principe, l'élève n'a pas besoin de demander tout cela au professeur. Ce dernier, à travers une pédagogie différenciée, devait être à mesure de mettre tout ceci à la disposition de l'élève handicapé visuel se trouvant dans sa classe.

Conditions liées à l'élève handicapé visuel

De l'intérêt pour les études: La bonne performance scolaire est en partie due à la place que l'élève accorde aux études. On dira d'un élève qu'il a de l'intérêt pour les études lorsqu'on le voit assidu et participant activement au cours, toujours ponctuel en classe, sérieux, avec des moyennes acceptables. Les enseignants enquêtés trouvent que les élèves déficients visuels dont ils ont la charge en classe ont un intérêt pour les études. Pour eux, ce sont des enfants qui sont réguliers en classes, qui participent bien au cours. *« On sent qu'ils ont un intérêt pour les études. La preuve est qu'ils participent bien à mon cours et n'hésitent pas à poser des questions pour lever les zones d'ombre »*, nous dit un enseignant, et un autre d'ajouter : *« Dans la plupart des classes où ils se trouvent, ils sont parmi les premiers. Ils sont tout le temps concentrés et leur mémoire auditive est très développée. N'ayant pas d'yeux pour se distraire, ils sont tout le temps concentrés en classe. »*

malgré une difficile adaptation: Si quitter un milieu familial pour un autre est difficile pour tout élève, il l'est encore plus lorsqu'il s'agit d'un élève handicapé qu'il soit handicapé moteur, visuel, auditif ou intellectuel. Pour celui vivant avec un handicap visuel, la difficulté se situe à plusieurs niveaux. Premièrement, l'élève quitte un milieu où il a affaire à un seul enseignant à un autre avec plusieurs enseignants (5 au moins). Ce changement le désoriente au tout début. Il a plusieurs questionnements et a besoin d'une personne expérimentée pour lui donner des réponses, pour le rassurer et lui donner confiance. *« Tout est nouveau pour un enfant qui vient nouvellement au collège. Il a besoin d'un accompagnement. Le besoin se fait plus sentir lorsqu'on est handicapé visuel »*, nous dit une attachée d'éducation. Un élève dans ses réponses confirme les propos de cette attachée d'éducation en ces termes : *« En classe de 6^e comme c'était mon début au collège,*

j'ai eu des difficultés pour m'adapter ce qui a fait baisser ma moyenne et j'ai redoublé. Je ne comprenais pas les cours ». La deuxième difficulté est liée à son intégration. En franchissant les murs de l'établissement, les changements qui *« s'opèrent toutes les heures, peuvent créer des difficultés de prises de repères temporels et spatiaux et de ce fait générer des situations angoissantes pour tous les élèves, mais plus encore pour ceux qui ne voient pas ou très mal. »* (HANDISCOL, 1999). Les premiers contacts avec ses pairs se font avec plus de complexes et de sentiment d'incertitudes. *Comment serai-je accueilli par les autres ? M'accepteront-ils facilement ? Que diront-ils de moi ? Comment me regarderont-ils ?...* En se posant ces questions, l'élève handicapé visuel développe des peurs qui compliquent son intégration. Ils ont l'impression qu'ils sont inférieurs aux autres comme nous le confie un enseignant en ces termes : *« psychologiquement, ils ont un sentiment d'infériorité »*. Ces propos appuyés par cet élève qui dit : *« les élèves handicapés visuels se sous estiment trop. Moi-même j'avais ce sentiment et c'est un professeur qui m'a approché et a essayé de me moraliser »*. Cette situation entraîne chez eux un découragement, une tendance à s'isoler. Au fil du temps, certains arrivent à s'en sortir mais d'autres, surtout les filles, en souffrent. Troisièmement, nos enquêtes ont révélé que ces premiers contacts sont de fois tâchés d'agressions verbales, qui constituent un frein à leur intégration. C'est pourquoi, afin de faciliter leur intégration, l'administration de certains établissements sensibilise non seulement les non-voyants, mais aussi et surtout les autres élèves afin qu'ils acceptent facilement leurs camarades et veillent à ne pas les offenser. *« On fait de sorte que ces enfants psychologiquement ne sentent pas de différence entre eux et les autres qui n'ont pas de handicap. Ils travaillent dans les mêmes conditions que les autres »*, affirme le directeur des études du lycée Mixte de Gounghin.

Conclusion

La question des personnes vivant avec un handicap préoccupe les autorités éducatives du Burkina Faso. Les résultats du Recensement général des enfants en situation de handicap (RGEH) initié en 2013 par le gouvernement font état de 79 617 enfants de 0 à 18 ans manifestant un ou plusieurs handicaps et à des degrés divers. Bien que les mesures institutionnelles et les actions de soutien éducatif aux différentes formes de handicap soient nombreuses, les conditions d'apprentissages qui leur sont offertes ne sont pas suffisantes et ne favorisent pas un bon déroulement de leur cursus scolaire. Chez les élèves vivant avec un handicap visuel, objet de cette recherche, cela se traduit par un accès limité aux matériels didactique et à la documentation, un manque de documents en braille, un nombre très insuffisant d'enseignants formés à cet effet, des pratiques pédagogiques à améliorer et une difficile intégration de l'enfant lui-même. Pour être véritablement un facteur de réussite scolaire, la politique de l'éducation inclusive du pays devrait prendre en compte les difficultés inhérentes aux situations de handicap et aux personnes handicapées visuelles en améliorant leurs conditions d'apprentissage. Chez ces élèves, ces difficultés sont réelles et nécessitent une plus grande attention des acteurs du système éducatif.

RÉFÉRENCES

Compaoré F. et al. 2007. *La question éducative au Burkina Faso : Regards pluriels*, CNRST, Ouagadougou.

- Durkheim É. 1968. *Éducation et sociologie*, Paris, PUF, édition électronique, Première édition : 1922.
- Handicap International, 2010. Evaluation finale du projet « promotion du droit à l'éducation des enfants en situation de handicap au Burkina Faso.
- Handicol 1999. *Guide pour les enseignants qui accueillent un élève présentant une déficience visuelle*.
- Louis J.M. 2006. « L'accueil des élèves handicapés : une chance pour l'École tout entière », *Réliance*, n°22, pp. 28-29.
- Louis J.M. et Ramond F. 2013. *Scolariser l'élève handicapé*, Dunod, Paris, 2^e éd.
- Macaire F. 1993. « Notre beau métier: manuel de pédagogie appliquée », *Les classiques africains*.
- Milogo A. F. 2014. *Éducation inclusive et formation professionnelle initiale des enseignants du primaire au Burkina Faso : réalités et perspectives*, mémoire de fin de cycle, Ecole normal Supérieur, Koudougou.
- Ministere de l'éducation nationale, Manuel de formation des enseignants en éducation inclusive, www.snea-b.csfef.org consulté le 04/04/2018.
- Nikiema M 2013. *La prise en charge des enfants en situation de handicap dans le domaine de l'enseignement primaire*, mémoire de fin de cycle, Ecole normal Supérieur, Koudougou.
- Olivier De Sardan J-P 2008. *La Rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-la-Neuve, Bruyant- Academia.
- Ouédraogo C. 2007. *Les Facteurs pédagogiques de réussite scolaire des enfants handicapés intégrés dans les classes ordinaires: expérience de Handicap international*, mémoire de fin de cycle, Ecole normal Supérieur, Koudougou.
- Unesco 2007. *Principes directeurs pour l'inclusion : assurer l'accès à l'éducation pour tous*, Paris, 2007.
- UNESCO, *Déclaration de Salamanque et Cadre d'action pour l'éducation et les besoins éducatifs spéciaux*, www.unesco.org consulté le 11/07/2018.
- Zay D. 2012. *L'Éducation inclusive. Une réponse à l'échec scolaire ?* Paris, L'Harmattan, 2012.
